

Projet de standard CNIG Adresse

L'objectif de ce document est la définition des concepts d'adresses et des composantes d'adressage en France, en cohérence avec les spécifications Adresse de la directive INSPIRE et la norme internationale ISO 19160 concernant l'adressage.

Il fournit les définitions des concepts adresses et des composantes d'adressage, cela comprend :

- Le périmètre BAN actuellement défini sur la compétence communale
- Les composantes d'adressage.

Ce standard comporte un modèle de données partagé pour encourager l'interopérabilité et l'utilisabilité des données Adresse en France avec les autres référentiels (voies, bâtiments, locaux) et systèmes métiers.

Ce géostandard rassemble les points de vue :

- des collectivités territoriales concernées et leurs prestataires dans le cadre de leur mission d'adressage.
- des utilisateurs et des développeurs des applications et services s'appuyant sur les données adresses du référentiel BAN (citoyens, prestataires de service et organismes ré utilisateurs).
- De tout acteur impliqué dans des traitements de données métiers ou des développements informatiques (nouveau SI, évolution d'un SI existant) impliquant la manipulation d'adresses françaises.

Le projet de standard Adresse propose :

- La définition des concepts de l'adresse et des composantes d'adressage,
 - Sur le périmètre BAN actuellement défini sur la compétence communale
 - Sur les composantes adresses nécessaires à une utilisation dans un contexte applicatif métier
- La définition d'un modèle de données partagé, afin de permettre l'interopérabilité et l'utilisabilité des données Adresse en France avec les autres référentiels (voies, bâtiments, locaux).
- Une première annexe illustre le standard via des exemples d'adresses sur des cas généraux et particuliers (fréquemment rencontrés / discutés).

- Une deuxième annexe détaille plusieurs cas d'usage de l'adresse dans des contextes variés :
 - La collecte de l'adresse (BAL)
 - L'opération du référentiel BAN
 - La distribution postale et livraison
 - La gestion des réseaux
 - La gestion foncière
 - L'articulation avec le projet de référentiel des bâtiments
- Une troisième annexe détaille les écarts du standard avec le fonctionnement actuel BAN. Ils représentent une série de sujets qui pourront alimenter les travaux de mise en œuvre BAN/BAL.

Durant toute l'élaboration du standard, une des préoccupations du GT a été de minimiser ces impacts.

Ce projet a été élaboré de janvier 2023 à Mars 2024 au sein du GT « Standard Adresse » conjoint Adresse-Lab et CNIG, à partir de la structure du dispositif existant : schéma Base Adresse Locale et composants de la Base Adresse nationale, en l'élargissant aux différentes visions applicatives métiers.

Il s'appuie pour sa construction sur les contributions des acteurs de l'écosystème BAN organisés en collectif « Adresse-lab », et représentatifs des différents cas d'usages de l'adresse.

Ce projet de standard Adresse est soumis à l'**appel à commentaires CNIG du 02 Avril au 17 Mai 2024**.